

DEVIS	Code : AQUAPONIE SARL 4B LOT CARBONNIER 33670 LE POUT	Date : 23/11/21 N° du CL : 231121-39 Contact : SYREN CHRISTELLE Téléphone : 06 70 24 20 64 Magasinier :
ACTIVITE		
LIVRAISON	RETOUR	
Adresse : Heure : Chauffeur : Horamètre : État de l'engin : Nettoyé, contrôlé, avec le plein de carburant	Date : Heure : Carburant : Horamètre : État retour :	
Référence du chantier		

Constat de location ou de vente entre la société ETS LIBES SARL et le locataire désigné ci dessus. CGL à la suite de ce document

Référence / Code	Q	Désignation	R	P.U.H.T	Prix Total H.T
PEL250	1	PELLETEUSE 2500 KG 3 GODETS HITACHI 26U		185,00 €	185,00 €
BRH250	1	BRH POUR PEL250		80,00 €	80,00 €
PEL250	5	PELLETEUSE 2500 KG 3 GODETS HITACHI 26U		148,00 €	740,00 €
BRH250	5	BRH POUR PEL250		56,00 €	280,00 €
TRZ1	2	TRANSPORT ALLER RETOUR		55,00 €	110,00 €



Délais de rétractation : 48 heures avant la livraison de l'engin	Total en € H.T	0,00 €
Frais d'immobilisation : 100,00 €/ht par jour réservés	T.V.A (20%)	0,00 €
Frais d'intempéries : 50% du montant de location journalier	Total en € T.T.C	0,00 €
Les engins doivent être restitués propres : Frais de lavage : 80,00 €/ht	Acompte	0,00 €
Assurance obligatoire : bris de machine et RC. Pièces d'usures n'entrant pas en garantie : Vitres, chenilles, flexibles hydrauliques externes, phares de travail	Reste à payer	0,00 €

Réservé à ICILOC	Signature : Nom :
------------------	-------------------

ICILOC - ETS LIBES SARL : CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MATERIEL DE CHANTIER

1- DUREE DE LOCATION

La location commence du jour de départ de nos magasins ou de mise à disposition et se termine au jour de remise en nos magasins. Elle est décomptée en jours calendaires. Le locataire peut rendre le matériel quand bon lui semble à partir de la première journée de location, sauf si une durée minimum a été conclue en début de location.

2- EMPLOI DU MATERIEL

Le matériel est réputé avoir été pris en bon état. Le locataire doit entretenir le matériel pendant la durée de location. Le matériel ne sera utilisé que par du personnel compétent et connaissant parfaitement la conduite des appareils.

Le nom des utilisateurs devra être renseigné au près des ETS LIBES SARL.

Le locataire engage le matériel sous la seule responsabilité.

Le prix de la location est convenu pour une utilisation maximum de 7 heures par jours. En cas de dépassement, les heures supplémentaires seront facturées 35,00 € HT.

En cas de réparation, seul le personnel des ETS LIBES SARL est autorisé à intervenir.

ICILOC doit connaître à tout moment le lieu d'utilisation du matériel et peut le contrôler.

Les carburants et les lubrifiants sont à la charge du locataire.

En cas d'incident, ETS LIBES SARL est tenu à réparer le matériel dans les délais les plus courts. Le locataire ne peut prétendre qu'une prolongation équivalente de la durée de réparation sans aucune indemnité.

3- LE RETOUR DU MATERIEL

Le matériel doit être rendu propre et en bon état de marche. Le forfait de lavage est de 60,00 € HT. Prix des clefs de contact 35,00 € HT, des godets 150,00 € HT.

Dans le cas où le matériel est endommagé, ICILOC facturera en sus du montant de la location les frais de remise en état.

4- RESPONSABILITE ET ASSURANCE

4-1- Le locataire est tenu de souscrire une assurance couvrant ses risques de responsabilité ainsi que les dégâts occasionnés au matériel (vol, incendie, bris de machine...)

La location ne constitue en aucune façon un transfert de propriété.

En aucun cas, le locataire ne peut sous-louer, gager, vendre le matériel loué.

Si un tiers venait à faire valoir des oppositions ou des saisies quelconques sur le bien loué, le locataire est tenu d'en informer ETS LIBES SARL pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts. Le locataire est tenu pour responsable vis-à-vis des ETS LIBES SARL en cas de défaut ou de retard d'information.

4-2- Par dérogation et moyennant un loyer supplémentaire de 10%, le loueur renonce à toutes réclamations concernant les dommages et préjudices subis par le matériel.

Cette renonciation à recours est accordée sous déduction d'un franchise restant à la charge du locataire, de 809,65 € HT pour les dommages dus à l'incendie et au bris de machine et de 1524,00 € HT en ce qui concerne le vol.

En ce qui concerne le vol, le locataire doit avoir pris toutes les mesures élémentaires de prévention préconisées par le loueur, à savoir :

Le matériel ne doit jamais être abandonné, en dehors des heures de travail, sans protection contre le vol telle que remise dans un endroit clos et couvert, retrait des timons pour le matériel remorqué, clefs et papiers officiels non laissés avec le matériel, etc.. tout manquement à cet égard, entraînerait la déchéance de garantie de renonciation à recours consentie par le loueur.

5- DEPOT DE GARANTIE

ICILOC exige un dépôt de garantie avant la livraison du matériel à savoir : une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un chèque de caution.

Cette garantie sera restituée à la fin du contrat, déductions faites du montant de la facture et éventuellement des frais de remise en état.

6- REGLEMENT

Le paiement se fait au sein de notre magasin de LAURENS, au comptant, net d'escompte. En cas d'établissement de traite, mandat ou autres, le locataire est tenu de les accepter au retour du matériel et d'assumer les frais d'établissement et d'encaissement.

7- CLAUSES PENALES

Le non-paiement ou le retard de paiement aux dates convenues entraîneront :

l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu.

L'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues outre les intérêts légaux et les frais de justices éventuels.

8- CONTESTATION

En cas de contestations, le tribunal de Béziers est seul compétent.

ICILOC - ETS LIBES SARL : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même expédiées franco ou directement d'usine.

Les prix s'entendent pour marchandises livrables en nos magasins ou ceux de nos fournisseurs, non emballées, payables au comptant à 34480 LAURENS, à réception de facture, sauf accord contraire préalable de notre part.

Nos garanties sont limitées à celles accordées par nos fournisseurs.

Tout retour de marchandises ne peut être effectué sans accord préalable de notre part et un abattement de 15% sera effectué sur l'avoir correspondant. Cet avoir permettra uniquement le remplacement par d'autres marchandises, mais en aucun cas, le client ne pourra prétendre à un remboursement.

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera :

l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non)

l'exigibilité à titre de dommages et intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

Conformément à la loi n° 80 335 du 12 mai 1980, le vendeur se réserve la propriété exclusive des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix de facturation et ou de toutes dettes accessoires résultant de leur livraison.

L'acheteur peut disposer des marchandises livrées sous réserve de propriété de cadre normal de son activité.

L'acheteur ni son syndic ne pourra gager ou transférer la propriété des marchandises sans l'accord du vendeur.

En cas de saisie, l'acheteur ou son syndic devra immédiatement en informer le vendeur.

S'agissant d'articles renouvelables et considérant d'une part, qu'ils ne seraient pas toujours identifiables, en cas d'insolubilité ou de dépôt de bilan et d'autre part, que les articles rentrés les premiers sont les premiers sortis, la reprise pourra, s'il y a lieu, être faite à l'équivalent.

En cas de contestation, le tribunal de commerce de Béziers est seul compétent.

ETS LIBES SARL RD 909 34480 LAURENS

Réservé à ICILOC

Signature : Nom :